

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° : **13-CC240322** **AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX 2021-02 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT 6 DU QUARTIER ORDENER – AUTORISATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT**

Séance du :
24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-quatre mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 18 mars 2022, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de
Membres :

- En exercice : **44**
- Présents : **30**
- Représentés : **10**
- Votants : **40**
- Absents : **4**

Résultats :

- Pour : **40**
- Contre : **-**
- Abstention : **-**

Siégeaient à l'assemblée :

Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur BARON Jean-Marc	Monsieur LESAGE William
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOISELEUR Pascale
Madame BENOIST Magalie	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BOULANGER Damien	Madame MARTIN Emilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CURTIL Benoît	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DUMOULIN François	Madame PIERA Pascale
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Monsieur ROLAND Dimitri
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Monsieur SICARD Bruno
Madame JAUNET Christel	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LAPIE Dominique	

Ont donné pouvoir :

Monsieur DIEDRICH Wilfried à Monsieur BARON Jean-Marc
Monsieur GEOFFROY Rémy à Madame BENOIST Magalie
Monsieur GUEDRAS Daniel à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame LOZANO Michelle à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame MIFSUD Florence à Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Madame REYNAL Sophie à Madame PRUVOST BITAR Véronique
Madame ROBERT Marie-Christine à Madame LOISELEUR Pascale
Madame SIBILLE Elisabeth à Madame LUDMANN Véronique

Ne siégeait pas à l'assemblée mais était représenté par son suppléant :

Monsieur BLOT Laurent par Monsieur URVOY Patrice

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur ACCIAI Maxime
Monsieur FROMENT Daniel
Monsieur GRANZIERA Gilles
Monsieur PATRIA Alexis

Paraphes


Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 30 présents et celui-ci est atteint en application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 (modifié par l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021) qui dispose que, par dérogation aux dispositions du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

~~Madame Véronique LUDMANN, Vice-Présidente, expose aux membres de l'Assemblée délibérante :~~

Le marché public de travaux 2021-02 (référence ADTO-M21-154-1 à 9) portant sur les travaux de réhabilitation du bâtiment n°6 du quartier Ordener, a été attribué le 04 juillet 2021.

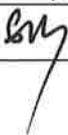
L'opération a été divisée en neuf (9) lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé.

Lots	Intitulé du lot	Attributaires	Montant euros HT	Montant euros TTC
Lot 1	Démolitions - Maçonnerie	PIVETTA	194 000,00	232 800.00
Lot 2	Couverture	UTB	69 251,82	83 102.18
Lot 3	Cloisons – Doublages – Isolation – Faux Plafonds	BELVALETTE	92 654,97	111 185.96
Lot 4	Menuiseries Intérieures et Extérieures	GLODT	155 340,00	186 408.00
Lot 5	Carrelage - Faïence	RC2B	19 500,60	23 400.72
Lot 6	Peintures – Sols Souples PVC	BEAUVAISIS DECOR	119 954,84	143 945.81
Lot 7	Ascenseur	THYSSENKRUPP	39 250,00	47 100.00
Lot 8	Electricité	EVA	105 000,00	126 000.00
Lot 9	Plomberie – Chauffage – Ventilation	POINT SERVICE	135 748,15	162 897.78

Le montant total des offres attribuées pour les 9 lots s'élève à **930 700.38 euros HT**.

Pour rappel, l'estimation du maître d'œuvre, au stade PRO de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des lots, était de 959 750 euros HT.

Lors de l'avancement des travaux, plusieurs modifications techniques ont été induites en plus-value ou en moins-value, afin de prendre en compte de nouveaux aménagements nécessaires ainsi que des aléas rencontrés au cours du chantier. Ces évolutions ont une incidence financière en moins-value et en plus-value sur le montant des lots susmentionnés, à savoir :

Paraphes	
	

Lots	Attributaires	Observations	Montant initial euros HT	Montant euros HT de moins-value	Montant euros HT de plus-value	Montant euros HT de l'avenant	Nouveau montant euros HT	Nouveau montant euros TTC	% d'écart introduit par l'avenant
Lot 1	PIVETTA	Plus-value : désamiantage bride sous station, dépose doublage rampant sanitaires 3 ^{ème} étage, bouchement pénétration réseau sans sous station, création évacuation douche rdc, mise en place fourreau électrique pour nouveau tarif jaune, renfort structure dans bureau, dépose porte et plinthes dans bureaux 110 et 209, travaux cage d'ascenseur, algéco wc pour locataires Moins-value : travaux cage ascenseur, baie rdc non créée, élargissement baie non réalisée, dépose des faïences non réalisées	194 000,00	33 850,00	33 440,00	410,00	194 410,00	233 792,00	0.21
Lot 2 :	UTB		69 251,82				69 251,82	83 102,18	
Lot 3	BELVALETTE	Tranche ferme : 91 574,97 € HT 12 tranches optionnelles non affirmées : 12 X 90 € soit 1080 € HT Plus-value : modifications prestations doublages et cloisons et faux plafond Moins value : plafond coupe feu rdc et 1 ^{er} étage	92 654,97	4 223,00	13 091,60	8 868,60	101523,57	121828,28	9.68
Lot 4 :	GLODT		155 340,00				155 340,00	186 408,00	
Lot 5 :	RCZB	Plus-value : Remplacement d'anciens carrelages au droit des anciens bâtis	19 500,60		1 750,00	1 750,00	21 250,60	25 500,72	8.97
Lot 6 :	BEAUVAISIS DECOR	Tranche ferme + PSE : 116 594,84 12 tranches optionnelles : 12 X 280 € soit 3360 € HT Plus-value : pose sol souple bureaux 110 et 209, mise en peinture rampes et garde-corps d'escalier, reprise de bureaux 3 ^{ème} étage Moins-value : non réalisation partielle de peinture intumescente	119 954,84	6 088,50	11 773,50	5 685,00	125 639,84	150 767,80	4.87
Lot 7 :	THYSSENKRUPP	Cloisonnement et porte supplémentaires, isolation des combles ;	39 250,00				39 250,00	47 100,00	
Lot 8 :	EVA	Mise en œuvre d'une peinture intumescente sur les portes métalliques spécifique à la stabilité au feu ;	105 000,00				105 000,00	126 000,00	
Lot 9 : *	POINT SERVICE		135 748,15	0,00	0,00	0,00	135 748,15	162 897,78	
		Total des lots :	930 700,38	1 116 840,46		16 713,60	947 413,98	1 136 896,78	

*Ces lots ne sont pas sujets à actualisation.

Il est donc nécessaire de passer des avenants pour les lots 1, 3, 5 et 6 aux travaux supplémentaires qui ont dû être réalisés au cours de la phase tra

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Vu le code de la commande publique et notamment les articles R2194-2 et R2194-3 du Code de la Commande Publique, régissant les modifications d'un marché public en cours d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution au Conseil Communautaire, au Bureau Communautaire et au Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2021-CC-03-044 du 06 juillet 2021 relative à la signature des marchés de travaux 2021-02 pour la réhabilitation du bâtiment n°6 au Quartier Ordener,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires apportés aux lots n°1, n°3, n°5 et n°6 pour la prise en compte des modifications nécessaires réalisées au cours des travaux,

Considérant la nécessité d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants n°1 de plus-value pour les lots n°1, n°3, n°5 et n°6 desdits marchés,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Véronique LUDMANN, Vice-Présidente, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

DECIDENT A L'UNANIMITE

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ou son représentant à signer les avenants N°1 de plus-value, relatifs aux marchés 2021-02 (référence ADTO- M21-154-1 à 9) pour les lots et montants détaillés ci-après :

LOTS	Montants des avenants HT
1	410,00
3	8 868.60
5	1 750.00
6	5 685.00

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires,

Article 3 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires au financement de ces avenants au budget d'investissement principal 2022.

Paraphes	
	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,
à Senlis, le 24 mars 2022

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,



Isabelle GORSE-CAILLOU
Secrétaire de séance



Guillaume MARECHAL
Président de la Communauté de Communes Senlis
Sud Oise